

Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris le 15 janvier 2018,

Objet : Demandes des professeurs de philosophie

Monsieur le Ministre,

En attendant que soient précisés et soumis à la discussion de la profession les contours d'une réforme qui pourrait bouleverser l'organisation du baccalauréat et substantiellement affecter les horaires d'enseignement au lycée, les professeurs de philosophie entendent assurer correctement les trois prochaines sessions de l'examen et ménager les meilleures conditions d'études en classe terminale, pour les deux années scolaires à venir.

C'est à ce titre que nous vous demandons avec insistance de garantir que l'écrit de l'épreuve de philosophie se déroule le 13 juin. Les professeurs de philosophie, mécaniquement chargés d'un plus grand nombre de copies que leurs collègues d'autres disciplines ont besoin de davantage de temps pour les corriger sereinement.

En tout état de cause, nous vous demandons instamment de veiller à ce que les calendriers académiques garantissent le maximum de temps de travail utile aux correcteurs. Dans toutes les académies, les copies doivent être remises aux correcteurs à midi le lendemain de l'épreuve, et les notes pouvoir être saisies jusqu'à la veille des délibérations du premier groupe. Toute autre disposition risquerait de conduire à de graves dysfonctionnements.

Depuis la dernière réforme du lycée (2010-2012), l'enseignement de la philosophie en séries technologiques est privé du cadre national obligeant au dédoublement d'une moitié de l'horaire lui étant réservé, cadre mis en place en 1994 pour remédier à une situation jugée déjà à l'époque, très préoccupante.

Suite aux nombreuses audiences où nous avons expliqué à vos prédécesseurs la nécessité de rétablir ce dispositif, le ministère avait jugé utile d'adresser le 15 janvier 2015, une consigne à l'intention des recteurs, visant à encourager le recours à un enseignement de la philosophie à effectifs réduits, lorsqu'il était destiné aux élèves des séries technologiques. Or, force est de constater que cette consigne n'est pas appliquée. Dans certaines académies, elle n'a même pas été transmise aux chefs d'établissement.

Aussi, nous vous demandons de rendre cette consigne plus contraignante, afin de revenir à la situation que nous connaissions avant 2010.

Ajoutons que les réformes du lycée et du baccalauréat à venir ne pourront se prévaloir de réserver à la philosophie une place significative, sans garantir les conditions matérielles de son enseignement devant tous les publics. Toute nouvelle réduction de son horaire rendrait anecdotique la place de cet enseignement, ainsi réduit à servir de simple caution morale au nouveau baccalauréat.

Recevez, Monsieur le Ministre l'assurance de notre profond respect.

Pour le SNES-FSU,
Frédérique ROLET



Pour l'ACIREPh,
Frédéric LE PLAINE



Pour le SNALC,
Guy DESBIENS



Pour l'APPEP,
Nicolas FRANCK



Pour la SO.P.PHI,
Jean-Marie FREY



Pour AD-CFE-CGC :
René CHICHE

